

PringyNews

www.mairie-pringy77.fr



**Ville Aidante
Alzheimer**

en partenariat avec France Alzheimer

*Pringy devient la 1ère commune
d'Ile de France à avoir signé
la Charte de Ville aidante d'Alzheimer.*

I NFO'MAIRIE

26^{ème} journée mondiale de la Maladie d'Alzheimer et signature de la charte de Ville aidante.

Carton plein pour la soirée caritative du 20 septembre. La commune de PRINGY devient, par la signature de la charte de ville aidante, une référence en matière de soutien aux familles dont des membres sont touchés par la maladie d'Alzheimer.

Le partenariat avec France Alzheimer se base sur trois axes majeurs :

L'orientation, la sensibilisation mais surtout **l'inclusion** ou comment inclure le malade dans la commune.

La charte comporte huit propositions d'activités et la commune signataire a l'obligation d'en choisir une dans la liste.

Pringy applique d'ores et déjà et depuis des années plusieurs des propositions de la liste.

Cette charte concrétise un engagement de longue date face à cette maladie et officialise notre engagement.

Pour Monsieur Jean CRE, le Président de l'association France Alzheimer de Seine-et-Marne, la France compte près de 900 000 malades dont 80 000 ont moins de 60 ans et ne peuvent pas intégrer un EPHAD, d'où l'importance d'avoir une aide dans les communes.

D'ici 10 ans, 10 millions de personnes seront atteintes.



S ÉNIOR

Plan Grand Froid et Plan Canicule Registre Communal des Personnes Vulnérables

La loi du 30 juin 2004 charge les maires de constituer et de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif, le Registre Communal des Personnes Vulnérables, destiné à recenser les personnes âgées (plus de 65 ans), handicapées et/ou isolées résidant à leur domicile, qui se sont fait connaître, ou qui ont été inscrites par un tiers sans opposition de la personne concernée.

Ce registre a pour but de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas d'activation d'un plan d'alerte et d'urgence, et permet d'assurer un contact régulier avec ces personnes, comme par exemple, dans le cas du plan canicule et du plan grand froid.

L'inscription est facultative, elle est basée sur le volontariat et peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (parent, médecin, voisin, service ou personne intervenante).



Pour être inscrit sur ce registre, 2 possibilités sont offertes pour les personnes concernées :

- se présenter à l'accueil de la mairie
- ou télécharger et renseigner le formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la commune, puis le déposer à l'accueil de la mairie ou l'adresser par courrier.



Camp de demandeurs d'asile sur le site Soghun

Après plusieurs réunions préfectorales, le 25/09/2019, à 9 heures, devait avoir lieu l'évacuation du camp des demandeurs d'asile installés en juillet dernier.

Pour des raisons juridiques et de sécurité notamment, il est important de comprendre que la date prévisible d'évacuation ne peut pas être communiquée en amont aux habitants et s'inscrit dans le devoir de réserve des élus.

L'ensemble des procédures avait été mis en place afin de procéder à cette évacuation mais c'était sans compter le dépôt de 2 recours au Tribunal Administratif de MELUN par un individu qui conteste l'arrêté municipal du 28 août portant mise en demeure de quitter les lieux :

- un premier recours au fond qui a été déposé le 19 septembre par cette personne qui prétend être le chef du camp.

Evacuation du squat au 34 rue de Melun

Une vingtaine d'occupants, sans droit ni titre, s'étaient installés illégalement au 34, rue de Melun à Pringy, depuis plusieurs mois.

Après l'ordonnance en référé du Tribunal de Grande Instance de Melun qui est intervenue le 12 juillet dernier, faisant suite au dépôt de plainte du propriétaire, les individus qui squattaient une habitation vouée à démolition ont été délogés avec le concours de la force publique le 25 septembre.



- un second recours en référé suspension déposé le dimanche 22 septembre en soirée, enregistré le 23 septembre et pour lequel l'audience s'est tenue le 4 octobre, à 10h30.

Ces deux recours ont été analysés par la Préfecture comme étant suspensifs, l'opération d'éviction du camp a donc été annulée au dernier moment.

La halle omnisports, réquisitionnée par l'Etat a donc été ré-ouverte aux associations. À l'heure où nous écrivons cet article l'audience en référé s'est tenue et les intérêts de la commune ont été défendus.

Monsieur le Maire, présent à l'audience, a défendu, par voix de l'avocat, l'arrêté municipal du 28 août de mise en demeure de quitter les lieux que conteste le requérant qui soutient quant à lui, que la présence des individus n'est en rien une atteinte à l'ordre, à la sécurité et à la salubrité publiques alors que l'exécution de l'arrêté municipal porterait atteinte aux droits de l'Homme.

Il est évident que ce report d'évacuation à une date ultérieure n'est pas neutre financièrement pour la commune.

Cette affaire démontre toute la difficulté de faire face et de mettre un terme à ces installations illégales. Nous ne manquons pas de vous tenir informés des suites de l'audience et espérons obtenir rapidement une réponse du juge en notre faveur afin d'envisager avec la préfecture une nouvelle opération d'évacuation.



Installation de gens du voyage

Une vingtaine de caravanes s'est installée, une fois de plus, sur le stade de football de notre commune. Elles ont occupé les abords du terrain de mi-juillet à mi-septembre sans autorisation communale.

Comme rappelé à multiples reprises, la compétence des gens du voyage appartient à la CAMVS.

Madame la Préfète de Seine-et-Marne ne pourra pas établir d'arrêté d'expulsion tant que l'agglomération n'aura pas mis en place une aire de grand passage telle que la Loi de Juillet 2000 le demande.

Un terrain de 7 hectares est en cours d'acquisition par notre agglomération mais doit auparavant être entériné par délibération du conseil communautaire.

En attendant, la ville réalise et fait réaliser des travaux afin d'éviter toute intrusion de caravanes.

Prélèvement automatique

Depuis le 1^{er} octobre 2019, la ville propose un nouveau mode de règlement des factures périscolaires et extrascolaires par voie de prélèvement automatique.

Celui-ci s'ajoute aux règlements par carte bleue, chèque, espèce et CESU (non dématérialisé).

Renseignements auprès du service Enfance Education :

Tél : 01 60 65 83 04

service.enfance-education@pringy77.fr



Changement de prestataire en restauration scolaire

Depuis la rentrée des classes du 2 septembre 2019, le prestataire de la restauration scolaire a changé. C'est désormais la société CONVIVIO, groupe familial implanté dans l'ouest de la France qui livre les repas quotidiennement dans les écoles. Cette société s'inscrit dans une démarche éco-responsable et privilégie les circuits courts d'approvisionnement. La qualité des repas est au rendez-vous.

4^{ème} EXPO – VENTE – RANDO

Une manifestation au profit de l'association ACTION DOLPO est organisée à PRINGY le **DIMANCHE 27 OCTOBRE** en présence de la Présidente fondatrice de l'association qui œuvre pour l'éducation et la santé au DOLPO, région lointaine de l'Himalaya.

9h : rendez-vous dans la cour de la Mairie pour une randonnée pédestre dans la campagne autour de Pringy (environ 8km). Une participation de 5€ minimum par personne sera demandée (qui sera intégralement reversée à Action Dolpo).



Nous vous accueillerons également dans la salle du club féminin (situé dans la cour à gauche de la mairie) où une exposition de photos et films sur le DOLPO seront présentés ainsi qu'une vente d'artisanat et de bijoux provenant du Népal (pensez à vos petits cadeaux de fin d'année).

Contact pour infos complémentaires :
Daniel Bazin 06 81 65 16 97
www.actiondolpo.com

T RAVAUX & URBANISME

Point sur les travaux de la commune

Les trottoirs de la rue du Port : Dans la continuité des travaux de réfection de la voirie de la rue du Port réalisés par le Département, les trottoirs de la rue ont été réaménagés par l'application d'une couche d'enrobé.

La signalisation horizontale : comme tous les ans une campagne de marquage au sol est effectuée. Sont pris en compte pour cette année les marquages prioritaires (bandes de stop et passages piéton).

La signalisation verticale : la commune a procédé à une remise aux normes de sa signalisation verticale du centre-ville prévue sur 2 ans (2018/2019), la 2^{ème} phase sera réalisée en fin d'année.

La réfection de la rue de l'Orme brisé sur sa partie de la RD 607 jusqu'au n°9 est lancée. En effet le marché public est en cours, les travaux sont prévus pour la fin d'année et s'achèveront en mars 2020. Ces travaux consistent à la création de trottoirs respectant les accès PMR.

Et le groupe scolaire

Dans l'attente de la livraison de l'école maternelle (phase 1), quatre classes supplémentaires en modulaire ont été installées et équipées.

La livraison de la phase 1 est prévue pour fin février 2020, la cours a été livrée courant août ce qui permet d'avoir une cours de plus de 600 m².



Franc succès pour la nouvelle version de la fête patronale

Atelier cirque, concert du groupe Foxapet, danse, spectacle du Cirque Pinder, superbe feu d'artifice... tous les ingrédients étaient réunis pour passer un très bon moment.

La fête foraine a battu son plein, petits et grands étaient contents de faire des tours de manège. Les forains ne demandent qu'à revenir l'an prochain !



Des pringiaciens généreux

C'est lors de la remise du chèque des 6h de Pringy que le bilan positif a pu être fait : Autant de participants que l'an passé avec un montant de chèque plus important cet année. Une bonne surprise en faveur de l'association des enfants malades du cancer (Eva pour la vie).

Petit retour sur le forum

Avec un taux d'inscription en hausse, les deux communes organisatrices sont très satisfaites du forum et sont prêtes à renouveler l'opération l'année prochaine.



INFO'MAIRIE

Campagne de vérification de la qualité de desserte électrique

Le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM), propriétaire du réseau public d'électricité, lance une campagne en 2020 de vérification de la qualité de fourniture d'électricité pour toutes les communes adhérentes au SDESM, dont la commune de Pringy.

Cette vérification permettra de planifier d'éventuels travaux de renforcement du réseau.

Dans cette perspective, le SDESM souhaite obtenir l'accord de 3 à 5 usagers de chaque commune, favorables à la pose pendant 8 jours consécutifs d'un enregistreur de tension, en aval des disjoncteurs. Cette prestation est gratuite et les enregistreurs de tensions sont posés par un électricien habilité. Les données recueillies seront remises à l'utilisateur participant.

Si vous souhaitez participer à cette campagne de mesure visant à améliorer la qualité de desserte électrique, merci de vous faire connaître en envoyant un mail à mairie@pringy77.fr. La commune fera suivre au SDESM les coordonnées des personnes volontaires selon qu'elles relèvent de différents secteurs de la commune.



PRINGY INVITATION

Commémoration de la Victoire et de la Paix Hommage à tous les Morts pour la France



Eric BONNOMET,
Maire et vice Président de la CAMVS,
Luc VAILLANT, Conseiller Municipal
délégué aux Anciens Combattants et
aux Cérémonies commémoratives,
et le Conseil Municipal,

vous invitent à la Cérémonie Commémorative

Lundi 11 novembre 2019, à 11h45,
au Monument aux Morts de Pringy
(suivie d'un vin d'honneur à 12h30 en mairie)

Liberté Égalité Fraternité



A vos Agendas

Jeudi 14 novembre 20h00 : Conseil municipal, salle Jacques Boutard en Mairie

Dimanche 17 novembre : Brocante en faveur du Téléthon

Samedi 23 novembre : Sortie d'automne des aînés

MAIRIE DE PRINGY



1 bis rue des écoles, 77310 Pringy
01 60 65 83 00
mairie@pringy77.fr
www.mairie-pringy77.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi, mardi et jeudi : 10h à 12h - 13h30 à 17h30
Mercredi : 10h à 12h
Vendredi : 10h à 12h - 13h30 à 16h30

Directeur de publication : Eric Bonnomet
Comité de rédaction : Eric Bonnomet, Aline Popineau,
Luc Vaillant, Marie-Christine Milliet, Hélène Duval,
Kelly Lhopitault
Création & Impression : www.b2ceurope.com